



Commune de BROCHON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2022 À 18H45**

Date de convocation : 13 octobre 2022

PRÉSENTS : Mmes Martine FILLOD, Djamila GHAMMAD, Martine POTOT,
MM. Dominique DUPONT, Mathieu ANDRE, Philippe SOVCIK, Philippe
DIDIER, Joël JALLET, Brahim EL GARTI.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Denis DERREZ donne pouvoir à M. Joël JALLET
M. André GEOFFROY donne pouvoir à M. Dominique DUPONT.

ABSENTS : Mme Véronique BARDET, M. Joffrey LAMBERT.

RETARDS : M. Olivier GAUGRY.

A été nommée **secrétaire de séance** : Madame Martine FILLOD.

Début de séance : 18h45

1- Ordre du jour :

- Approbation du Compte-rendu du 22 septembre 2022
- Demande d'autorisation d'ouverture des dimanches à Super U pour l'année 2023
- Avenant à la convention avec le SICECO pour l'établissement de la mission d'analyse énergétique du patrimoine
- Diplômés 2022
- Convention escalade
- Vente de biens communaux
- Rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes
- Questions diverses

2- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 22 septembre 2022 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 22 septembre 2022.

Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

3- Avis sur les ouvertures dominicales 2023 – Super U

Vu les avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés,

Vu la demande du commerce SUPER U le 08 octobre 2022

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2023 à savoir les dimanches 24 et 31 décembre 2023.

PRÉCISE que les dates seront définies par un arrêté du Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée de M. Olivier GAUGRY à 19H00.

4- Avenant à la convention avec le SICECO pour l'établissement de la mission d'analyse énergétique du patrimoine

Notre collectivité a transféré la compétence « Conseil en Energie Partagée » au SICECO et bénéficie d'un accompagnement technique et financier pour la réalisation d'études énergétiques et de travaux sur son patrimoine bâti.

Lors de son Assemblée Générale du 17/12/2021, le comité a pris la décision de modifier les modalités financières en introduisant une cotisation annuelle.

Ce coût ne sera facturé à la collectivité qu'en cas d'intervention du « Conseil en Energie Partagé » CEP durant l'année.

Coûts en vigueur au 01/01/2022 pour une commune rurale (basé sur le règlement financier validé lors de l'Assemblée Générale du SICECO le 17/12/2021) : 50 € par bâtiment (coût adhésion par an).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec le SICECO.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

5- Récompenses aux Brochonnais diplômés en 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que chaque année, les jeunes de Brochon ayant obtenu un diplôme (Brevet des collèges, CAP, BEP, BAC) durant l'année recevaient un prix de 40 € (quarante euros).

Cette année, le nombre de diplômés qui se sont manifestés et de : 5

Nom	Prénom	Diplôme
MISERERE	Axelle	Brevet des collèges
BORGES	Camille	Baccalauréat
FOURNIER	Jules	Baccalauréat
ALAUX	Julie	Baccalauréat
MOREL	Edgar	Brevet des collèges

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de récompenser les jeunes diplômés habitant la commune pour un montant de 40 €.

DIT qu'un bon d'achat sera offert aux jeunes diplômés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

6- Convention escalade

La convention n'est pas votée, seul un accord de principe sera voté sous réserve d'engagement de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin. Un courrier sera adressé au président prochainement.

7- Vente de biens communaux

Lors du conseil municipal du 22 septembre 2022, le conseil municipal avait autorisé Monsieur le maire à missionner la SAFER pour étudier la vente de vignes communales.

La SAFER propose une promesse unilatérale de vente concernant les parcelles suivantes :

- AB 14 Queue de Hareng au prix de 21 260 €
- AB 33 Queue de Hareng au prix de 11 110 €
- AC 126 Vignois au prix de 12 200 €
- AM 260 Les Evocelles au prix de 117 390 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE** la vente des parcelles AB 14, AB 33, AC 126 et AM 260 à la SAFER,
- **FIXE** le prix de vente à 161 960 € (cent soixante-et-un mille neuf cent soixante euros),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale de vente avec la SAFER.

Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 0

8- Rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges

Présentation du rapport d'activité 2021 durant la séance.

9- Questions diverses

Point sur le périscolaire

Point sur la convention Pirouette Cacahuète (opérations à venir suite réunion du 18 octobre 2022)

Retour sur le Marathon des Grands-Crus et la journée sports

Cyclo-cross du 23 octobre 2022 au château Liégeard

Théâtre samedi 5 novembre 2022

Cérémonies du 11 novembre 2022

Opération « petit déjeuner »

Remerciements de la Société de Saint-Vincent pour la subvention

Remerciements famille LIVERA

Invitation par l'association La Passerèle

Fin de séance : 21H00 - Prochain conseil le 8 décembre 2022

La secrétaire de séance,
Martine FILLOD



Brochon, le 26 octobre 2022

Le Maire,
Dominique DUPONT

